



Reparations suite accident en stationnement et delit de fuite

Par **Iemouzette**, le **23/08/2016** à **09:22**

Bonjour,

Je suis assurée au tiers pour ma voiture et en avril dernier un camion a percuté ma voiture qui était stationnée dans la rue. Un témoin a noté la plaque d'immatriculation du conducteur et a témoigné auprès de mon assurance.

Le conducteur n'avait pas d'assurance donc mon assurance (la GMF) n'a pas pu se retourner vers eux et ils me disent qu'ils demandent au chauffeur de s'acquitter du montant des réparations. S'il refuse ils le poursuivront mais s'il n'est pas solvable il faudra demander au fond solidaire de payer pour les réparations.

En attendant les réparations ne sont pas faites. Je voudrai savoir si je peux exiger que mon assurance fasse les réparations de suite ou si je suis obligée d'attendre que tous les recours juridiques soient faits.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Chaber**, le **23/08/2016** à **09:37**

bonjour

[citation]Je voudrai savoir si je peux exiger que mon assurance fasse les réparations de suite ou si je suis obligée d'attendre que tous les recours juridiques soient faits. [/citation]

oui: si vous êtes assuré en Dommages

non: si vous n'êtes assuré qu'en responsabilité civile